



PROJET SPORTIF FEDERAL 2020 POINT ETAPE



COMITE DIRECTEUR DES 24 AVRIL 2020

LE PSF 2020 : MODIFICATIONS DU CALENDRIER

- **Du 25 Mars au 30 Avril 2020** : Dépôt des dossiers dans Le Compte Asso
- **Du 1^{er} au 31 mai 2020** : Évaluation des dossiers clubs par les Sous-Commissions régionales Évaluation des dossiers Comités et Liges par la Commission fédérale
- **Bureau Fédéral du 19 Juin 2020** : Version 1 des évaluations, présentée par la Commission fédérale
- **Du 19 au 30 juin 2020** : Ajustements des dossiers clubs, Comités et Liges par la Commission fédérale
- **Bureau Fédéral du 3 Juillet 2020** : Validation de l'ensemble des montants attribués
- **Du 5 au 11 Juillet 2020** : Saisie des montants dans Osiris
- **15 Juillet 2020** : Retour des propositions des fédérations sur la liste des bénéficiaires et des montants associés
- **Juillet – septembre 2020** : Vérifications par l'Agence nationale du Sport Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations Paiement par l'Agence nationale du Sport et envoi des notifications (d'accord / de refus)

LE PSF 2020 : Des Formations / Informations organisées

- **Le 13 Mars 2020** : Formation du Service PSF sur le Compte Asso et Osiris par l'ANS
 - **Le 24 Mars 2020** : Formation des référents régionaux sur le Compte Asso et Osiris par l'ANS
 - **Le 26 Mars 2020** : Complément de Formation du Service PSF sur le Compte Asso et Osiris par l'ANS
 - **Le 3 Avril 2020** : Réunion d'information sur le PSF 2020 - Zones Est & Nord
 - **Le 4 Avril 2020** : Réunion d'information sur le PSF 2020 - Zones Nord-Est & Sud-Est
 - **Le 4 Avril 2020** : Réunion d'information sur le PSF 2020 - Zones Ouest & Sud-Ouest
 - **Le 9 Avril 2020** : Réunion des Référents de sous Commissions PSF Régionales
 - **Le 14 Avril 2020** : Réunion de la Commission Fédérale PSF
- À venir :
- **Le 30 Avril 2020** : Réunion de la Commission Fédérale PSF

LE PSF 2020 : INSTRUCTION

- Les Commissions Régionales instruisent les dossiers de leurs clubs.
- Tous les clubs, à la base, sont considérés comme éligibles (sauf alerte du Comité à la Ligue et à la FFBB).
- La FFBB vérifie l'éligibilité "financière" des clubs de CF
- La Fédération instruit les dossiers des Comités Départementaux et des Ligues
- La Fédération instruit également les dossiers des clubs + ligues ultramarines.

L'évaluation de chaque dossier (Ligue, Comité ou Club) donnera lieu à un nombre de points (cf. Tableur Excel)

Nous sommerons:

- Les points cumulés par les clubs
- Les points cumulés par Ligues et Comités

LE PSF 2020 : INSTRUCTION

- En fonction des sommes disponibles pour les Clubs et pour Ligues et Comités, deux valeurs du point seront définies
- La somme attribuée sera égale à : nombre de points x valeur du point
- **Avant de rentrer des valeurs sur Osiris les Ligues devront donc attendre de connaître le montant de la somme attribuée qui sera communiquée par la FFBB (dès le retour de l'ensemble des dossiers au niveau national).**

LE PSF 2020 : REPARTITION FINANCIERE

Valeur de référence initiale pour l'année 2019 :

- Clubs = 38% Liges + Comités = 62%

Cible imposée par l'ANS en 2024 :

- Clubs = 50%
- Liges + Comités = 50%

Échéancier pour atteinte de la cible :

- 2020 : Clubs = 40% Liges + Comités = 60%
- 2021 : Clubs = 42% Liges + Comités = 58%
- 2022 : Clubs = 45% Liges + Comités = 55%
- 2023 : Clubs = 47% Liges + Comités = 53%
- 2024 : Clubs = 50% Liges + Comités = 50%

LE PSF 2020 : REPARTITION FINANCIERE

PRINCIPES DE REPARTITION FINANCIERE POUR ANNEE 2020`

- Sur les deux enveloppes Clubs, Ligues et Comités :
 - 70% directement liés aux résultats issus des tableaux d'évaluation ;
 - 30% pour ajustements, par la commission fédérale, en tenant compte (par exemple) de l'historique.

FLECHAGE FINANCIER POUR ANNEE 2020

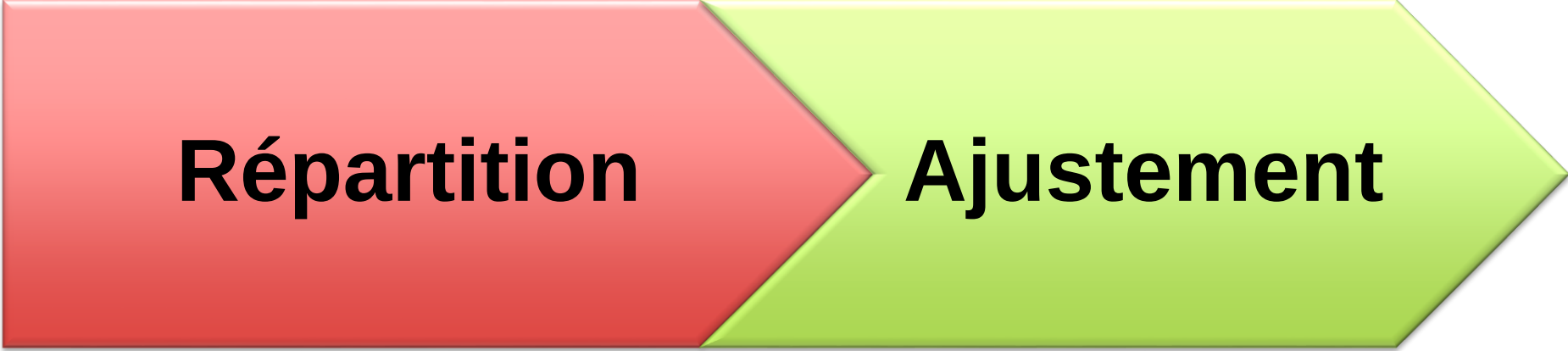
Rappel ANS : Concernant la part réservée aux territoires ultramarins, il revient aux fédérations de prendre en compte les spécificités et contraintes locales liées à la situation des régions et collectivités d'Outre-mer. Ainsi et contrairement aux crédits alloués en métropole, les crédits en Outre-mer pourront financer des projets liés à l'accès au sport de haut niveau ou des frais de déplacement.

Il est rappelé que les fédérations n'auront pas à traiter les dossiers de demandes de subvention de la Corse, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle-Calédonie.

Il est, par ailleurs, demandé aux fédérations de sanctuariser par territoire en 2020 les crédits attribués aux autres territoires ultramarins au titre de la part territoriale 2019. Ces crédits, s'ils ne sont pas attribués en Outre-mer, ne sont pas fongibles avec d'autres crédits.

	TOTAL	Clubs	Ligues + Comités
Enveloppe initiale	2 180 337 €		
Enveloppe réservée non traitée par FFBB	40 050 €	Pas d'attribution par FFBB	Pas d'attribution par FFBB
Enveloppe réservée territoires UM	269 150 € (*)	107 660 €	161 490 €
Enveloppe pour territoires métropolitains	1 871 137 €	748 455 €	1 122 682 €
Rallonge (territoires UM et métropolitains)	150 000 €	150 000 €	
TOTAL	2 291 287 €	1 006 115 €	1 284 172 €

(*) Outre-mer (5 DOM) : Mayotte : 39 050 €, Guadeloupe : 52 350 €, Guyane : 43 700 €, Martinique : 49 000 €, Réunion : 85 050 €



Répartition

Ajustement



Répartition

Ajustement

Etude des dossiers des CD et LR

- Constitution de binômes composés de 2 membres « Candides »
 - On entend par « Candide » personne non issue du territoire concerné pour une vision neutre et détachée.
- Durant la phase 1 (du 1^{er} au 31 mai), chaque binôme étudie les dossiers des CD et LR qui leur ont été confiés.
 - Objectif : aboutir au « Total 2 » du tableur Excel.
 - Méthode de travail proposé :
 - Un temps de travail chacun de son côté sur chaque dossier (avant le 14 mai)
 - Un temps de mise en commun et d'échanges pour aboutir à une vision partagée (avant le 31 mai)

Répartition

Ajustement

Pour mémoire 30% de l'enveloppe disponible

Etude des dossiers des clubs

- Durant la phase 2 (du 19 au 30 juin), chaque binôme participera à l'ajustement des propositions de montants pour les clubs issus des CD et LR qui leur ont été confiés.
 - Objectif : aboutir à la proposition de subventionnement.
 - Méthode de travail proposé :
 - Participation à ce travail d'ajustement:
 - Binôme (ou Trinôme) CF PSF
 - Référent local de la sous-commission PSF de la région concernée
 - Opérationnel de la sous-commission PSF de la région concernée
 - Directeur Technique Régional de la région concernée
 - Les propositions devront être faites en commission en amont du Bureau Fédéral du 3 juillet 2020

Etude des dossiers des CD et LR, LRUM et Clubs UM

- Durant la phase 2 (du 19 au 30 juin), un groupe spécifique est chargé de l'ajustement :
 - GISCOU Cathy
 - AUGER Christian
 - NIVELON Gérald
 - ANTOINE Anne-Marie
 - VALETTE Luc
 - LUCIANI Anne
 - CONTENSOUX Alain
 - HACQUARD Stanislas

L'ensemble de la procédure est sous le contrôle du Comité d'Ethique, présidé par Pierre COLLOMB

LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

CONSULTATIONS DE L'ESPACE PROJET SUR EFFBB	01-avr	08-avr	21-avr
2020-03-25 FFBB NOTE Projet Sportif Fédéral 2020 VFIN	44	99	243
2020-03-25 ANS - FFBASKETBALL - Projet Sportif Fédéral 2020-2024 - PSF VFIN	45	85	293
2020-03-24 PSF Procédure V FIN	79	140	274
2020-03-23 PSF 2020 Codes subvention pour la campagne du Projet sportif fédéral 2020	73	116	290
Guide Le Compte Asso 2020	75	125	316
FICHE 00 - CLUB CDLR Conditions Générales	67	109	297

LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

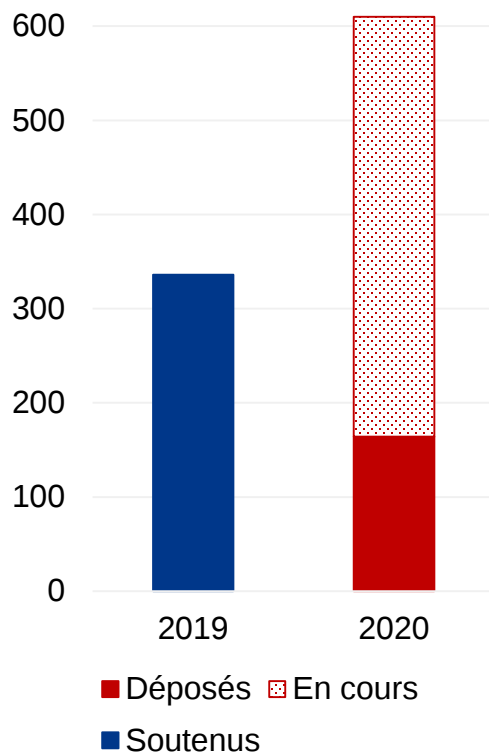
CONSULTATIONS DE L'ESPACE PROJET SUR EFFBB - CLUBS	01-avr	08-avr	21-avr
FICHE 01 - CLUB Structuration	57	110	347
FICHE 02 - CLUB Evènementiel	49	88	257
FICHE 03 - CLUB 5x5 et 3x3	48	88	282
FICHE 04 - CLUB VxE	50	88	260
FICHE 05 - CLUB Mixité Citoyenneté	45	90	252

CONSULTATIONS DE L'ESPACE PROJET SUR EFFBB – LR ET CD	01-avr	08-avr	21-avr
FICHE 06 - CDLR Performance Fédérale	46	88	208
FICHE 07 - CDLR Evènementiel	43	70	153
FICHE 08 - CDLR Formation	42	67	162
FICHE 09 - CDLR Développement Compétition	39	70	154
FICHE 10 - CDLR Implantation Territoriale	40	64	153
FICHE 11 - CDLR Rural Mixte Urbain	39	60	137
FICHE 12 - CDLR Infrastructures	38	56	123
FICHE 13 - CDLR VxE	35	57	145
FICHE 14 - CDLR Mixité Citoyenneté	40	75	172

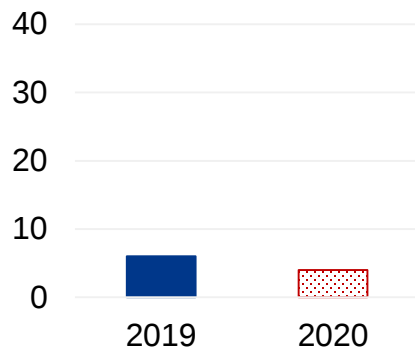
LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

au 21 avril 2020

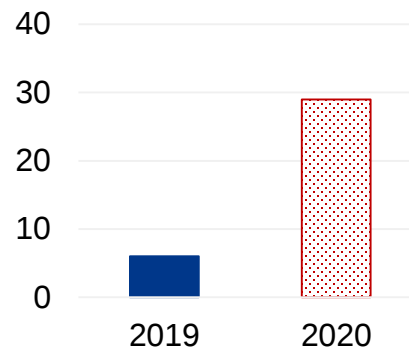
HEXAGONE



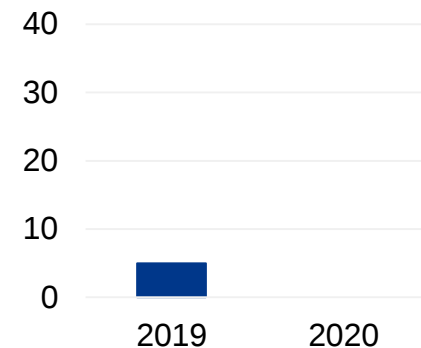
GUA



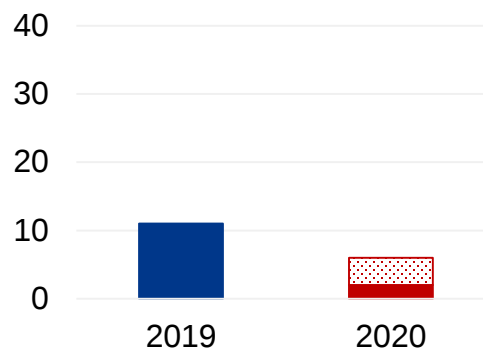
GUY



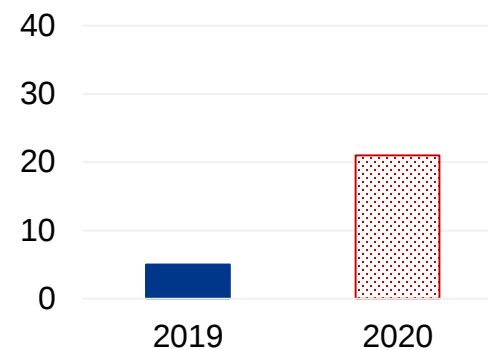
MAR



REU



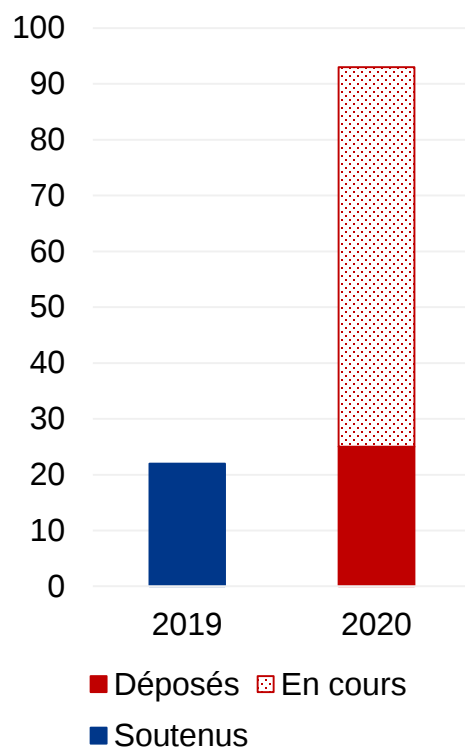
MAY



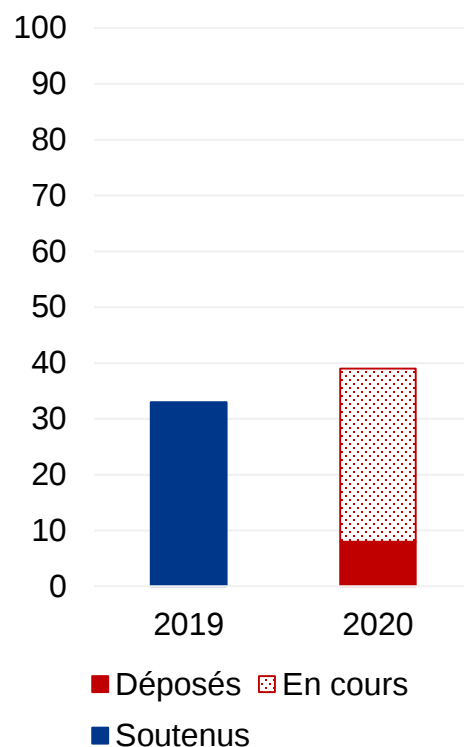
LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

au 21 avril 2020

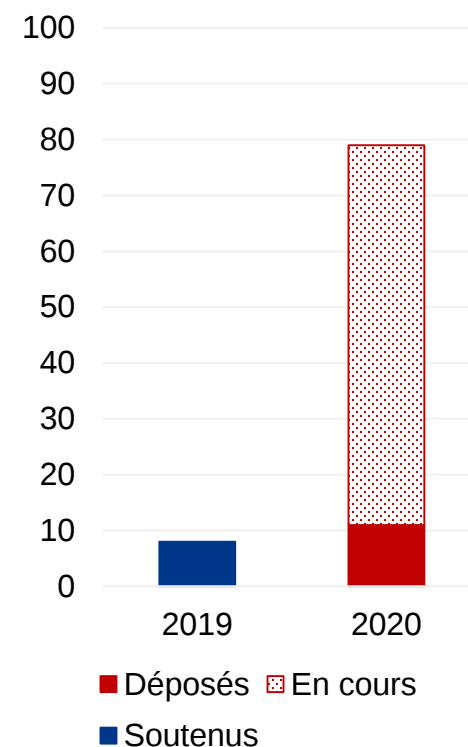
ARA



BFC



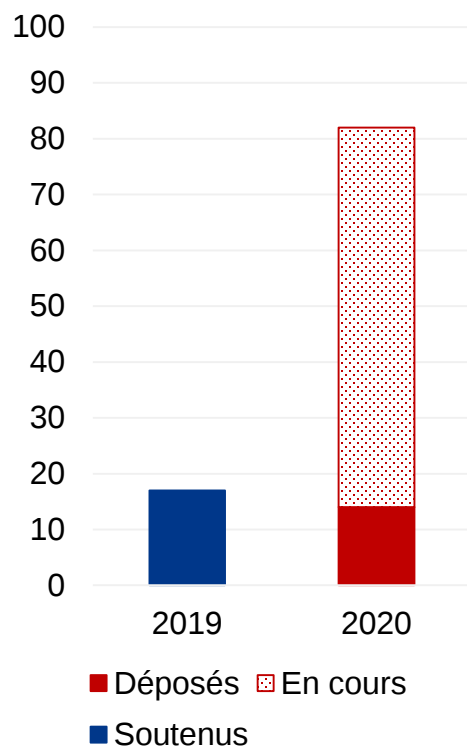
BRE



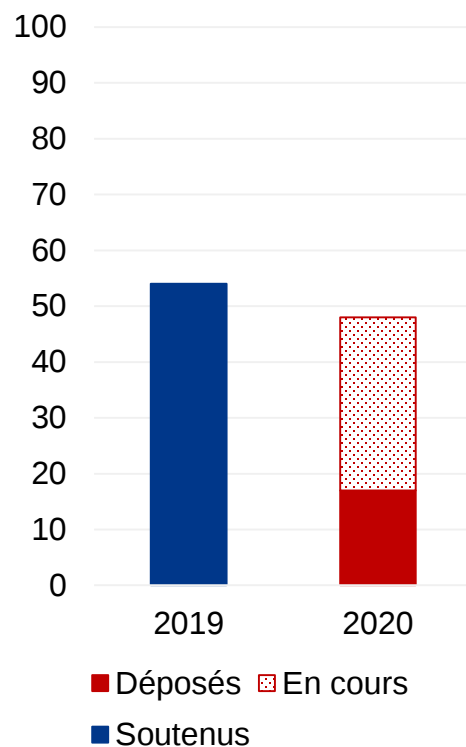
LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

au 21 avril 2020

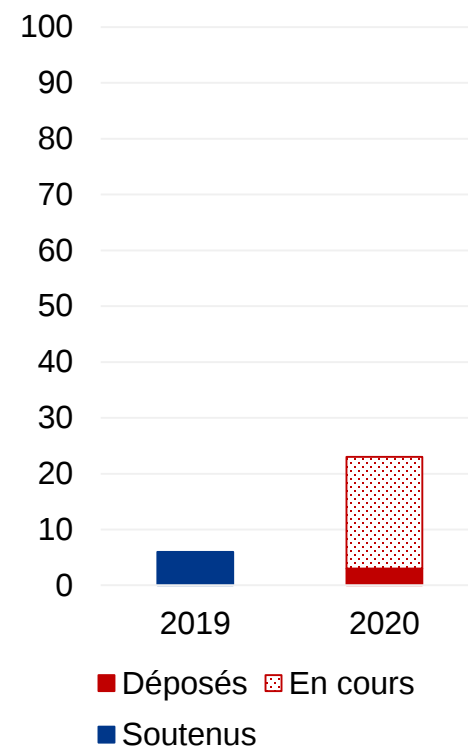
CVL



GES



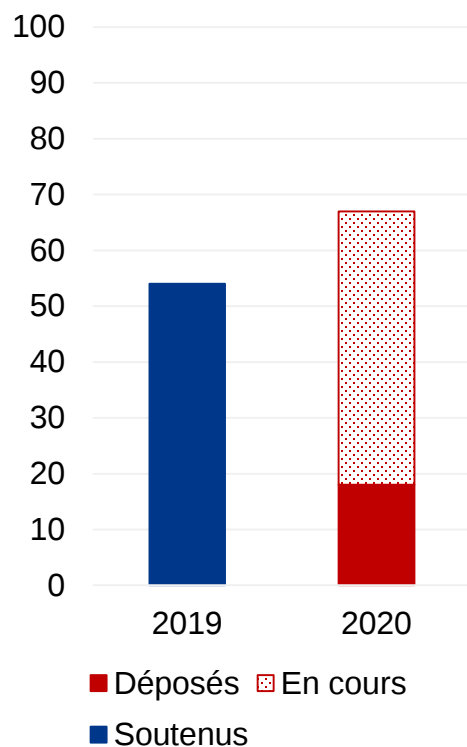
HDF



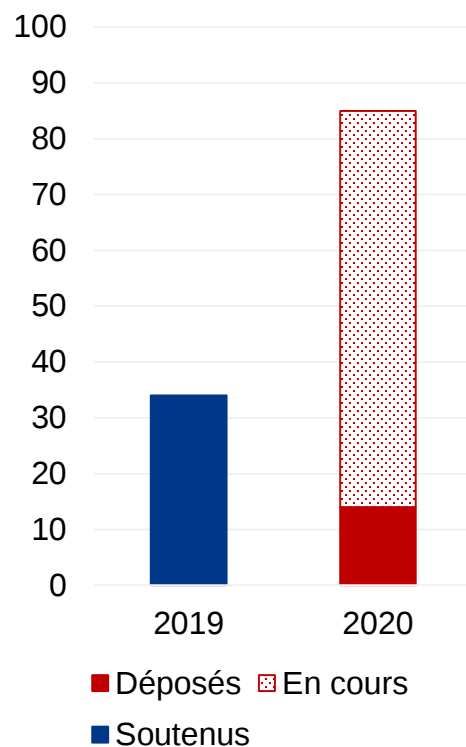
LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

au 21 avril 2020

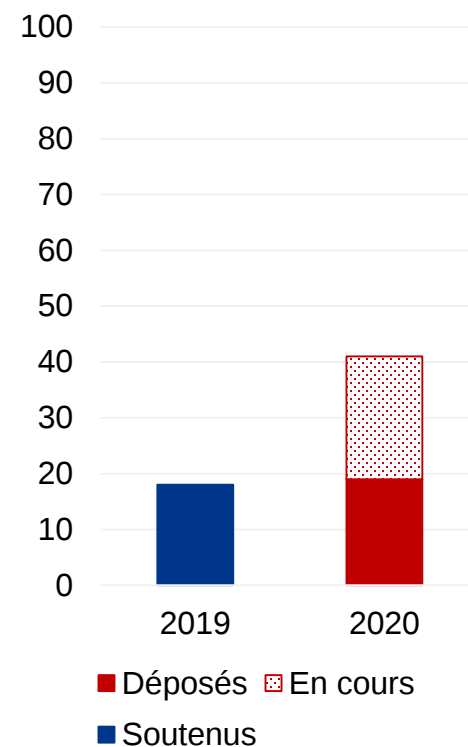
IDF



NAQ



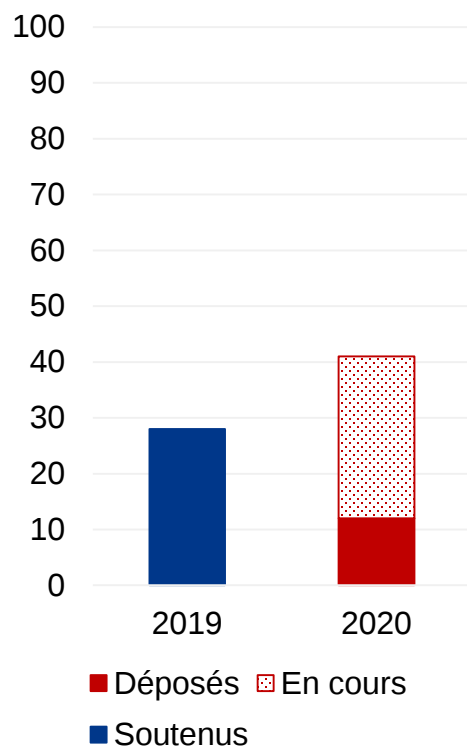
NOR



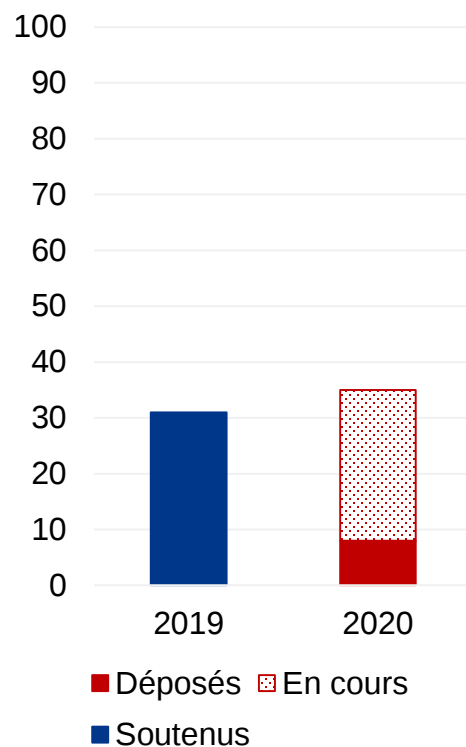
LE PSF 2020 : QUELQUES CHIFFRES

au 21 avril 2020

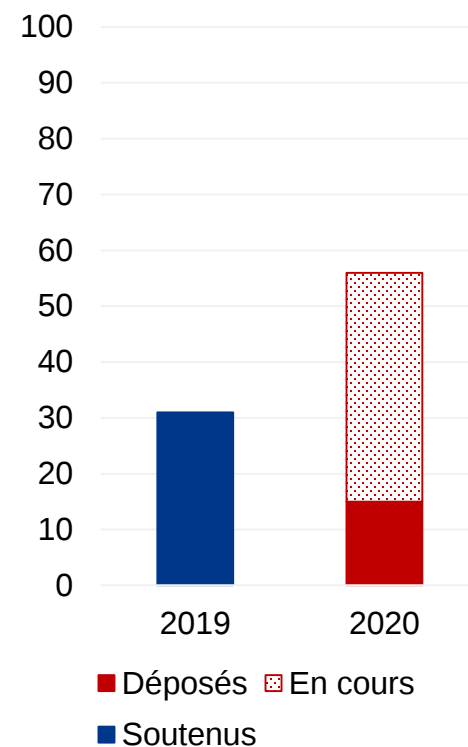
OCC



PAC



PDL



LE PSF 2020 : POINT D'ETAPE

Rappel : **le dépôt des dossiers a été repoussé au 30 avril.**

Les évaluateurs ont été formés au cours de deux visioconférences à l'analyse des dossiers :

- Une pour les Sous-Commissions.
- Une pour la Commission Fédérale.

30 avril : réunion avec les évaluateurs fédéraux avec l'étude d'une «copie référence» qui servira pour harmoniser (sur quels éléments tangibles se baser pour mettre 1,1 ou 0,9 sur une ligne ? Comment choisir le coefficient 0,8 ou 1,2 ? Quels critères ?)

- **30 avril / 1^{er} mai basculement! Clôture de Compte Asso et début des évaluations. 1 mois chrono!**

LE PSF 2020 : POINT D'ETAPE

Le 1er mai extraction de tous les PDF des CD et LR sur Osiris par C.REFFET et S.HACQUARD et envoi à tous les évaluateurs fédéraux afin qu'ils puissent mettre à profit ce week-end prolongé pour commencer l'évaluation des dossiers.

Entre le 1er et le 30 mai:

Les Sous-Commissions Régionales évaluent les dossiers des Clubs.

La Commission Fédérale évalue les dossiers des CD et LR.

Le 15 mai point d'étape sur Teams avec les évaluateurs fédéraux. Avancée des dossiers, problèmes rencontrés. Remédiations.

Le 30 avril mise en commun des dossiers, afin de pouvoir faire le total des points et définir la valeur du point.

**LE SERVICE PSF VOUS
REMERCIE DE VOTRE
ATTENTION**



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80